



Assemblée générale

Distr. limitée
30 septembre 2015
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trentième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Arabie saoudite, Bangladesh, Botswana, Brunéi Darussalam*, Chine, Égypte*,
Émirats arabes unis, Iran (République islamique d')*, Koweït*, Malaisie*,
Oman*, Pakistan, Qatar, Singapour*, Soudan* : amendement au projet
de résolution A/HRC/30/L.11/Rev.1**

30/... La question de la peine de mort

Après le paragraphe 1, insérer un nouveau paragraphe *libellé comme suit* :

1 *bis*. Réaffirme le droit souverain de tous les pays d'élaborer leur propre système juridique, notamment en établissant des peines appropriées, conformément aux obligations que leur impose le droit international;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

